

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'An Deux Mil Vingt Six, trente-et-un mars à 19 heures 15**, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **25 mars 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

**Absents excusés** : Madame Caroline SOTTY a donné pouvoir à Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Olivier SOTTORIVA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF.

**Absents** : /

**Madame Marion BRIGNOLI** a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 4
. Nombre de conseillers présents	: 23
. Nombre de pouvoirs	: 4
. Suffrages exprimés	: 27

**OBJET : CHÂTEAU DE BONAGUIL - TARIFS DES PRODUITS EN VENTE À L'ESPACE BOUTIQUE.**

**Madame STARCK** rappelle qu'en séance du **2 octobre 2025**, le Conseil Municipal a adopté la délibération relative à la tarification des produits en vente à l'espace boutique du château de Bonaguil.

Elle indique que, suite à l'installation du Conseil Municipal en date du **22 mars 2026**, il y a lieu de procéder à nouveau à la validation desdits tarifs des produits en vente.

**Madame STARCK** rappelle que, dans le cadre de l'exploitation de la charte graphique du château de Bonaguil, une gamme de produits dérivés, souvenirs artisanaux sont proposés en vente dans la boutique du château.

Afin de répondre à la demande et de respecter l'offre du marché, elle propose d'approuver le processus de tarification des articles proposés à la vente au sein de la boutique du château de Bonaguil, de la manière suivante :

Gamme de produits	Fourchettes de prix en euros T.T.C.
<b>Carterie/affiches</b> Cartes postales, marque-pages, stickers, affiches, etc.	0,50 à 30,00
<b>Jouets et jeux</b> Jeux de société, jeux de carte, puzzles, coloriages, figurines, peluches, jeux historiques, déguisements, épées, boucliers, arbalètes, etc.	2,00 à 40,00
<b>Librairie</b> Bande dessinée, livres enfants, ouvrages spécialisés, monographies, guide de visite, romans, etc.	Respect de la tarification fixé par l'éditeur
<b>Papeterie</b> Crayons, stylos, carnets, bloc-notes, plumes stylo, gommes, taille-crayons, règles, etc.	0,50 à 20,00
<b>Souvenirs/produits dérivés</b> Magnets, porte-clefs, mugs, maquette, monnaie, bougies, briquets, sets de table, boule à neige, parapluies, glacières, gourdes, planches apéro, etc.	0,50 à 40,00
<b>Textile</b> Tote-bags, T-shirts, tabliers, torchons, pochettes, sacs, etc.	3,00 à 30,00
<b>Objets divers/non personnalisés</b> Mugs, figurines, etc.	2,00 à 50,00
<b>Dépôt-vente</b>	10 à 50 %

**Madame STARCK** précise qu'afin d'assurer la ventilation et le renouvellement des stocks, il y a lieu de mettre en vente certains articles à prix remisés, dans les conditions suivantes :

- conformément à la législation en vigueur, les objets promotionnels dont la boutique du château de Bonaguil souhaite se défaire, seront remis en vente, dans un espace de la boutique réservé à cet effet ;
- la remise consentie sur le prix de vente public original sera de l'ordre de 20 à 70 %, sous réserve de ne jamais vendre en deçà du coût d'achat ou de production ;
- la vente d'ouvrages ou publications respectera les procédures légales de réductions tarifaires prévues, à savoir : justifier de 6 mois de présence en stock de l'ouvrage concerné et de son retrait du catalogue éditeur ;
- ces opérations promotionnelles perdureront jusqu'à l'épuisement desdits ouvrages et objets.

Enfin, **Madame STARCK** indique que les produits alimentaires vendus à la boutique seront déstockés et détruits lorsque la date de péremption sera atteinte.

**Après avoir entendu cet exposé,  
Le Conseil Municipal**

- 1. valide le processus de tarification des articles en vente à la boutique du château de Bonaguil, selon le principe des gammes et fourchettes de prix définies dans le tableau ci-dessus ;**
- 2. approuve la vente à prix remisés et le processus de tarification des articles remisés ;**
- 3. approuve le déstockage et la destruction des produits alimentaires périmés ;**
- 4. autorise le Maire ou son représentant à fixer les tarifs et tarifs remisés selon les modalités définies ci-avant et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le **31 mars 2026**

Signé par



**Jean-Louis COSTES**, Maire de Fumel



**Marion BRIGNOLI**, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

**AR Prefecture**

047-214701062-20260331-31DL2026-DE  
Reçu le 03/04/2026  
Publié le 03/04/2026